

hommes aient été au travail très tôt le matin. Ils peuvent avoir accompli leur tâche avant que la plupart d'entre nous se soient levés, et ils faisaient un petit somme au milieu du jour.

M. McLure: Je conseillerais qu'on ne les laisse pas voir du public, car la scène pourrait créer une mauvaise impression. Je ne voulais pas les voir, mais je n'ai pu m'en empêcher.

M. Catherwood: Quelles ont été, l'an dernier, les recettes de la ferme expérimentale centrale?

Le très hon. M. Gardiner: Les recettes de toutes les fermes se sont établies à \$569,000 et celles de la ferme expérimentale centrale, à \$94,000.

M. Knowles: Pour faire suite à l'observation du représentant de Queens, puis-je lui rappeler que nous sommes 262 ici dans une salle et que nous ne nous marchons pas sur les pieds, même si nous nous prenons aux cheveux une fois de temps en temps.

Une voix: Quand on a des cheveux.

M. Knowles: Comme le ministre le sait, je me suis toujours intéressé aux traitements et salaires versés à certains fonctionnaires de son ministère, ceux qui ont une formation scientifique et détiennent des degrés universitaires, de même que les manœuvres et les ouvriers en général. Je constate avec plaisir que les traitements et salaires sont un peu plus élevés qu'ils ne l'étaient il y a quelques années, mais il me semble qu'on puisse faire mieux encore. Je songe au coût de la vie qui monte toujours et aux qualités assez élevées qu'on exige de certaines de ces personnes.

Je voudrais demander au ministre quels sont les fonctions et les titres justificatifs de deux ou trois des personnes visées par ce crédit figurant à la page 89. Je vois là un technicien adjoint à \$1,560 par année. Ce me semble un bien faible traitement annuel, bien qu'il puisse peut-être s'expliquer.

Le très hon. M. Gardiner: Ce technicien adjoint n'a pas de diplôme universitaire.

M. Knowles: Ce serait le bouquet.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai jamais été d'avis qu'un diplômé d'université doive toucher plus que certaines autres personnes. Le traitement varie ici entre \$1,560 et \$2,088. Si cet homme ne touche que \$1,560, c'est probablement un nouveau membre du personnel, dont le traitement augmentera graduellement jusqu'à \$2,088. La rémunération des fonctionnaires de cette catégorie est la même pour tous les ministères; pour tout travail du même genre, le traitement est le même.

[Le très hon. M. Gardiner.]

M. Knowles: Le ministre pourrait, il me semble, me renseigner sur le travail qu'accomplit cet homme. Je reconnais qu'il est à un palier qui lui permet d'obtenir éventuellement un traitement plus élevé. Cette année, il touche \$1,560. Quel travail accomplit-il en retour d'un tel traitement?

Le très hon. M. Gardiner: Mes fonctionnaires qui sont ici ignorent de quel homme parle le député. Il ne peut s'attendre que le ministre le sache. Qu'il me donne le nom de la personne dont il parle, et nous verrons ce qu'elle accomplit. C'est là le traitement versé à un technicien, classe 1. Le budget mentionne qu'il y a un technicien, classe 1, et qu'il touche ce traitement.

M. Knowles: C'est là le genre de renseignements que le ministre des Finances nous incite à obtenir en comité des subsides. Le ministre a tellement de renseignements sous les yeux...

Le très hon. M. Gardiner: Abrégeons la discussion en signalant que, d'après mes renseignements, personne n'occupe le poste. C'est l'une des raisons pour lesquelles le traitement ne dépasse pas \$1,560.

M. Knowles: On bavarde beaucoup par ici, monsieur le président...

Une voix: Le député a passé sa vie à bavarder.

Une autre voix: Personne ne dessert plus le Parlement que le député.

Une autre voix: Quel bavardage!

M. Knowles: Je signale au ministre et à ses applaudisseurs, ici, que s'ils veulent bien consulter la page 89 du budget des dépenses, —j'espère que chacun d'eux en possède un exemplaire,—ils verront qu'en 1950-1951 il n'y a pas de demande à l'égard de cette position. De même, s'ils veulent bien consulter la colonne de droite, ils verront qu'on n'a pas voté d'argent en 1950-1951 à l'égard de ce poste. On demande donc un nouvel emploi de technicien adjoint, classe 1, dont le traitement sera de \$1,560. Je crois qu'il est tout à fait raisonnable de demander quelles seront les fonctions de la personne qui détiendra cet emploi.

M. Boisvert: Ce sera peut-être de lire vos discours.

Une voix: Ouvrir et fermer la porte.

Le très hon. M. Gardiner: De fait, on ne saurait donner de précision à l'égard du particulier parce qu'il n'est pas là. Pour créer un emploi, il faut exposer la question au Conseil du trésor que certains critiquent parfois. Je crois que j'ai entendu hier soir une de ces critiques émanant de ce coin.

M. Knowles: En effet.